

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-273

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de l'entreprise LOISON 21, rue des deux ponts ARMENTIERES, afin de garantir la sécurité des travaux au 11, rue de Ledringhem à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte face aux 12-14, rue de Ledringhem, et ce, **deux jours durant la semaine 43.**

**L'entreprise LOISON est autorisée à poser une nacelle devant le 11, rue de Ledringhem (salle Universelle).**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise LOISON.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise LOISON et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise LOISON

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 10/10/2025

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 10/10/2025  
Le Maire

David CALCOEN

